



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 13

Votants : 15

4.1.8 Autres délibérations générales (temps de travail, frais de déplacement, action sociale,...)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SCHERER, Maire.

Présents : M. SCHERER Sylvain, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. CHAIGNEAU Jacques, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. PEZET Thierry, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, Mme DOUSSET Noelle, M. MORANTIN Michel, M. LHERMITE Denis, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme De FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. DOUSSET David,

Étaient absents représentés : Mme Morgan MAY représentée par Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. AVRIL Fabrice représenté par M. SCHERER Sylvain.

Étaient absents : Mme LERAULT Marylène, Mme LEFEVRE Yolande, Mme MORVAN Isabelle, M. DOUSSET Guillaume, M. FOUCHER Alexis,

A été désigné secrétaire de séance : M. D. DOUSSET

29-2025

APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION MISE EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION 44 PORTANT SUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, introduit une obligation de participation à la couverture des risques prévoyance et santé des agents :

- à compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance,
- à compter du 1er janvier 2026 pour les frais de santé.

CONSIDERANT que concernant le risque prévoyance, la Commune de Frossay a adhéré par délibération en date du 18 novembre 2024 aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le Centre de Gestion.

CONSIDERANT que s'agissant des risques santé, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire proposeront également un contrat collectif, à partir du 1er janvier 2027. La mutualisation des risques sur un large périmètre pourrait permettre de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques, de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20250922-DCM29-2025-DE
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

Affichage le 28/10/25

CONSIDERANT que les enjeux sont multiples : couverture complémentaire de frais de santé pouvant découler de situations de maladie, maternité ou encore d'accident, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

CONSIDERANT que le contrat collectif s'établira sur des bases sensiblement différentes de la prévoyance puisque les adhésions pourront se faire, au choix de l'employeur de manière facultative ou obligatoire, avec une participation à hauteur de 15 euros minimum par agent en l'état actuel des textes.

CONSIDERANT que pour ce faire, il est nécessaire de donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué avec tout ou partie des Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une déclaration d'intention qui n'engage pas la Commune définitivement : celle-ci sera amenée à confirmer cette intention ultérieurement, sur la base des propositions assurantielles transmises par le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- **DONNER MANDAT** au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Maire,
S. SCHERER
Le Maire,



Sylvain SCHERER